

1.4 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Possibilité d'obliger les dirigeants des clubs aidés via le plan 'foot' à suivre les formations de l'Association interfédérale du sport francophone »

1.5 Question de Mme Veronica Cremasco à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Évaluation du plan 'foot' »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous nous réjouissons des aides que les clubs ont reçu grâce au plan « football » et qui leur permettent de poursuivre leurs activités. Nous sommes tous sensibles à leur situation et personne ne critiquera les sommes qui leur ont été versés. Il avait pourtant été convenu que l'aide fournie devait être utilisée pour la formation des jeunes et non pour rémunérer des joueurs professionnels ou semi-professionnels.

L'Association interfédérale du sport francophone organise des formations destinées aux dirigeants des clubs sportifs avec comme objectif de leur donner un maximum d'outils pratiques pour optimiser le fonctionnement quotidien de leur club. Cela permet d'alléger leur travail ainsi que celui des secrétaires de clubs, mais aussi de les sensibiliser au respect des règles et des lois.

Monsieur le ministre, serait-il envisageable d'octroyer l'aide du plan « foot » à ces formations à condition que les dirigeants de clubs participent à une d'entre elles ?

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Des chiffres précis parus dans la presse sur l'évaluation du plan « foot », il ressort qu'en division 1, le club de Mons a perçu 150 000 euros ; en division 2, les six clubs ont bénéficié du montant programmé de 100 000 euros ; en division 3, dix des douze clubs ont reçu un subside de 40 000 euros, tandis qu'en promotion, quinze des vingt et un clubs ont perçu les 15 000 euros promis.

En provinciale, par contre, seuls 150 clubs sur 711 ont introduit une demande qui a été honorée, pour un montant total de 372 000 euros sur le demi-million mis à disposition. J'ai déjà plaidé pour le renforcement des moyens dédiés aux équipes provinciales parce qu'ils sont proportionnellement limités en comparaison avec les autres divisions.

Dès lors, comment expliquez-vous la faible proportion de demandes ?

Monsieur le ministre, que pensez-vous de la constitution en asbl des clubs de football ? M. Reinkin a mis en évidence dans sa question sur le bénévolat le manque de moyens humains et financiers des petits clubs.

Le délai très court octroyé pour la constitution des dossiers n'explique-t-il pas le faible nombre de clubs de provinciale impliqués ?

Si je compte bien, il reste à attribuer 80 000 euros pour la division 3 – puisque seuls dix clubs sur douze ont touché une subvention –, 90 000 pour les promotions et 128 000 pour les provinciales. Soit un total de 298 000 euros, auxquels je peux ajouter les 150 000 euros que le Standard n'a pas perçus. Cela représente environ 450 000 euros, c'est-à-dire une enveloppe quasi équivalente au demi-million que vous comptiez mettre à disposition des clubs provinciaux chaque année.

Ne pourrait-on l'année prochaine réaffecter ce montant aux clubs de divisions provinciales ? En doublant leur budget, on pourrait accorder des moyens supplémentaires afin de pallier certains manques ; ces budgets pourraient aider par exemple, la constitution de dossier, la création d'une asbl ou tout autre action jugée pertinente par votre équipe.

J'aimerais aussi avoir quelques précisions sur l'Association des clubs de football francophones qui deviendra effective le 1er juillet. Pourra-t-elle compter sur le subside annuel de deux millions ? Sera-ce sa seule subvention ? Pouvez-vous me donner des détails sur son mode de fonctionnement ?

Enfin, quand le site internet « Club Corner », destiné à favoriser les échanges, sera-t-il en ligne ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du budget, des finances et des sports. – Madame, monsieur, j'apprécie l'intérêt que vous portez au plan « football » qui est le plus connu de mes projets. J'aimerais préciser qu'un plan identique existe pour le basket, le volley, le rugby, le hand-ball et le base-ball. Comme le football, toutes ces disciplines reçoivent une aide à la formation selon le niveau et la division du club. Pour les clubs plus modestes également, l'octroi des subventions suit les mêmes règles qui portent sur le nombre de jeunes, d'équipes, d'entraîneurs brevetés et d'arbitres.

À l'instar de M. Dodrimont, je pense que les dirigeants de club ont besoin de formation, d'autant que le monde sportif francophone compte huit mille clubs. Parfois l'équipe dirigeante est as-

sez fragile, en particulier dans les clubs les plus modestes. Ainsi les équipes provinciales ne disposent pas toujours des dirigeants bien formés. Pourtant, cette fonction demande une connaissance des obligations sociales ou fiscales et des règlements des fédérations sportives.

C'est pourquoi le SPF Finances a lancé en 2011, en collaboration avec les fédérations sportives et le Comité olympique interfédéral belge, une série de séances d'information intitulées « Le sport et les règles du jeu fiscales et sociales ». J'estime que c'est une bonne initiative.

Par ailleurs, l'Association interfédérale sportive francophone organise des formations de deux niveaux destinées au même public. À ce jour, plus de quatre cents personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles ont réussi ces formations et ont reçu un brevet. En plus de ces formations sur les asbl dans un sens large, les différents barèmes ou le statut du volontaire, plusieurs séminaires sont proposés avec un nombre croissant de participants. Ils étaient 140 en 2010 et 432 en 2011. L'offre de l'Association interfédérale sportive francophone correspond donc bien à une attente des futurs dirigeants.

De plus, son site qui a enregistré plus de nonante mille visites en 2011 déborde d'informations sur ces thématiques. Les dix lettres d'information annuelles abordent régulièrement des thèmes importants et touchent près de huit mille cinq cents personnes. Ce site répond également aux questions des dirigeants via un système de questions-réponses comme les mandataires locaux le pratiquent avec l'Union des Villes et Communes. On peut notamment y apprendre comment créer une asbl, comment répondre à des questions ou rédiger des projets de statut.

En outre, le plan « foot » prévoit pour les dirigeants des clubs de séries provinciales en possession du brevet de l'Association interfédérale sportive francophone une majoration de leurs crédits. C'est donc une reconnaissance administrative pour ceux qui ont fait l'effort de se former.

Je voudrais également souligner l'excellent travail de la Maison des associations de Amay qui propose de nombreuses formations pour les clubs sportifs et qui met à leur disposition différents documents (modèles de statuts d'asbl, statuts du volontaire, etc.). Cette association fait également un travail remarquable sur la prévention de la violence avec l'opération « Parents cool ».

J'ai chargé l'Association interfédérale sportive francophone de développer toutes ces activités, de mieux les faire connaître et de mettre sur pied une

plate-forme informatisée à destination de tous les clubs sportifs.

À l'instar des commissions communales d'aménagement du territoire et de la mobilité que j'avais soutenues en tant que ministre de l'Urbanisme, je souhaite mettre sur pied des commissions communales sportives ouvertes aux responsables sportifs et gérées par le conseil d'administration du centre sportif local s'il est reconnu ou par une commission créée par le conseil communal. Nous leur apporterions un soutien financier modeste pour encourager les communes à les créer et à instaurer ainsi un dialogue entre les élus et les acteurs sportifs. S'il y avait des centres sportifs locaux dans toutes les communes, ce ne serait pas nécessaire. Il me semble important que les responsables des clubs puissent rencontrer leurs élus.

J'en arrive à l'évaluation du plan « foot ». Je tiens à faire remarquer que les fédérations sportives peuvent organiser elles-mêmes des formations. L'Association des clubs francophones de football devra attendre le 1er juillet 2012 pour être reconnue et prendre une part active dans la formation.

La subvention qu'elle recevra pour la formation sera de deux millions d'euros par an : cinq cent mille euros pour les frais de fonctionnement et un million et demi d'euros pour le plan-programme. Ce subside sera alloué dès que le plan-programme sera approuvé. L'objectif est de renforcer le maillage du football à tous les niveaux. L'Union belge subit actuellement une profonde réorganisation, certains de ses agents seront transférés vers l'Association des clubs francophones de football.

Vous avez rappelé les subventions de formation que nous avons octroyées. C'est un plein succès pour les divisions d'honneur, trois clubs sur quatre sont concernés. Néanmoins, certains clubs ont décliné l'offre, jugeant comme le Standard ou Anderlecht que ce n'était pas nécessaire.

D'autres clubs ne souhaitent pas créer une asbl spécifique pour la formation des jeunes. Nous pensons que cette condition doit être maintenue. Il faut éviter que ce subside ne soit utilisé pour l'équipe première. Notre but n'est pas de parrainer les équipes mais d'assurer aux plus jeunes une formation complète. Cette exigence qui couvre les première et deuxième provinciales ainsi que les quatre divisions d'honneur me semble incontournable. Il n'est pas trop compliqué de créer une asbl, cela assure une meilleure transparence, tant sur les subventions que sur les flux financiers.

Vous avez mentionné la faible participation

des clubs de provinciale à notre appel à projets ; un club sur cinq, c'est effectivement peu. Nous ne sommes pas trop inquiets, la meilleure information dans le sport, c'est encore le oui-dire. De nombreux clubs étaient sceptiques et se demandaient s'ils allaient effectivement bénéficier de subsides ou si c'était seulement un effet d'annonce.

À présent, ils savent tous que l'argent est arrivé. Nous avons constaté qu'il fallait attendre deux ans avant que des programmes comme « Été sport », « Mon club, mon école », atteignent leur rythme de croisière. Avec « Été sport », nous comptons déjà deux mille deux cents stages dès la deuxième année. Les clubs et les communes ont compris tout l'intérêt de les organiser.

Madame Cremasco, votre proposition de transfert financier me fait peur : je risque de rencontrer des difficultés budgétaires si le nombre de clubs demandeurs devait augmenter l'année prochaine.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Pour le budget de l'année prochaine, les enveloppes resteraient allouées comme vous l'aviez prévu. L'idée serait de gonfler le budget de l'année prochaine avec les fonds non utilisés de cette année. Cela peut être limité à une intervention unique.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous avons pris une première initiative pour soutenir les comités provinciaux dans la sélection des jeunes les plus talentueux. Nous avons prévu cinquante mille euros pour ce poste.

Nous avons aussi prévu un plan « arbitrage » en réaction à la diminution du nombre d'arbitres, du reste beaucoup plus importante en Flandre qu'en Wallonie. Il n'empêche que si rien ne change, nous manquerons bientôt cruellement d'hommes en noir ! Il suffit de voir le nombre d'arbitres « pensionnés » qui ont repris du service en raison de la pénurie. Lors des matchs d'équipes d'âge, il n'est pas rare de voir un des deux délégués se muer en arbitre. Considérant que cette somme ne serait peut-être pas reconduite, nous avons pu l'affecter à une opération ciblée.

Nous avons encore adopté un plan « infrastructures » relativement important. Depuis 2010, nous sommes intervenus à concurrence de 18 700 000 euros pour la réalisation de quarante-deux terrains synthétiques. Nous avons également contribué à l'aboutissement de 165 dossiers relatifs à des infrastructures telles que cafétérias, vestiaires, gradins, pour un montant total de 29 312 000 euros.

En l'espace de deux ans et demi, la Fédération

Wallonie-Bruxelles et la Wallonie ont donc investi cinquante millions d'euros. Et les dossiers continuent à affluer. La Confédération de la construction wallonne m'a d'ailleurs envoyé un courrier pour me faire part de sa satisfaction. En effet, cela aide indirectement un certain nombre d'entreprises : nous ne sommes pas loin de vingt personnes occupées pour chaque million investi.

Nous souhaitons vraiment encourager les clubs à partager les infrastructures. Un terrain synthétique est un outil de formation des jeunes qui doit être utilisé régulièrement. Je me félicite de voir que huit communes – Flémalle, Waimes, notamment – sont parvenues à convaincre plusieurs clubs de partager une infrastructure.

Je viens de recevoir le dossier de Grez-Doiceau, entité où quatre clubs se sont entendus pour partager un terrain synthétique. Ces infrastructures exigent des investissements importants et il est bon qu'elles profitent au plus grand nombre car nous ne pourrions jamais offrir un terrain synthétique à tous les clubs, d'autant que les clubs de rugby et de hockey sont, eux aussi, très demandeurs.

Enfin, je précise que je ne perds pas de vue la construction du site internet de l'Association interfédérale sportive francophone. Je me propose de revenir à la charge en interpellant les responsables.

En conclusion, je souligne que notre démarche est largement appréciée et soutenue par tous les clubs. Pour la première fois, le gouvernement les soutient, notamment les plus modestes.

Même si l'intervention financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait être augmentée, comme l'a souligné Mme Cremasco, elle est souvent largement supérieure au subside communal. Son intérêt est donc évident.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Nous pouvons nous réjouir du succès des formations proposées mais 400 ou 500 participants pour 8 000 clubs, cela reste mitigé. Le taux de participation pourrait être amélioré. Nous devons encore gagner du terrain pour que les dirigeants se forment mieux. C'est une piste à creuser.

Vous avez aussi évoqué la piste de la création de commissions communales sportives. Je resterai attentif à cette suggestion intéressante et à sa mise en place, surtout dans les communes qui ne disposent pas de centre sportif local. Je prends acte de ce qui existe déjà pour permettre aux dirigeants des clubs de mieux se former.

Je reste sur ma faim quant à l'application du plan football. Comme dans d'autres plans, je n'y vois aucune incitation contraignante pour les clubs, via la modulation du versement de subsides. Certains n'ont même pas pris la peine de se mettre en ordre pour recevoir le subside qui leur revient. J'ai des difficultés à le comprendre. À mon sens, les obligations imposées aux clubs ne sont pas suffisantes pour garantir la bonne utilisation des subsides pour la formation.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Pour éviter les incompréhensions, je rappelle que l'asbl doit déposer ses comptes qui sont inspectés et contrôlés par les services de l'Adeps. Des membres de tous nos bureaux extérieurs se rendent dans les clubs pour voir la situation. L'exigence comptable existe bel et bien.

Si je comprends bien, la préoccupation de M. Dodrimont réside dans la nécessité ou non d'imposer une condition supplémentaire aux clubs pour avoir des dirigeants formés et brevetés. Notre intérêt premier vise la formation des jeunes. Or avoir un dirigeant bien formé n'implique pas nécessairement une formation des jeunes. L'attente des clubs pour les jeunes était si importante que je ne voulais pas imposer d'autres obligations pour les dirigeants. Une fois les mécanismes de l'intervention bien rôdés, nous pourrions envisager une condition supplémentaire. En outre, le plan programme de la Fédération de football francophone pourrait induire une logique de formation de ses dirigeants.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Ce complément de réponse me satisfait. Le fait que nous puissions envisager à l'avenir d'autres critères me semble une bonne chose. Je remercie le ministre.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Monsieur le ministre, je soutiens pleinement votre objectif de formation. Les 500 000 euros pourraient y être consacrés. Je vous suis créatif. Je retiens aussi votre suggestion d'inscrire cet objectif dans le plan-programme de l'Association des clubs francophones.

Loin de moi l'idée de remettre en question la création d'une asbl, son caractère indépendant et la nécessité de plus de transparence et de clarté dans les comptes. En revanche, la mise en œuvre peut s'avérer difficile. Il faut en donner les moyens aux clubs. Je viens de visiter le site de l'ASIF. Cette déclinaison propre au football va peut-être les aider. La constitution d'une asbl implique des démarches administratives et des regroupements entre clubs qui compliquent la demande et l'obtention de subsides.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La distinction n'est obligatoire que pour les provinciales 1 et 2 et non pour les provinciales 3 et 4. Cela dit, la constitution d'une asbl ne me paraît pas un obstacle insurmontable au vu des flux financiers transitant à ces niveaux-là. L'obligation de transparence est plus problématique.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Cette volonté de transparence me paraît de bon augure. Quant aux infrastructures, je préfère m'en entretenir avec vous au parlement de la Région wallonne. Je vous suis lorsque vous dites que le sport est aussi une source d'emplois et des investissements dans ce secteur peuvent avoir un effet boule de neige. Puissent le sport et la culture prendre enfin la place qui leur revient dans le redéploiement de l'économie en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie. Vous prêchez une convaincue.

1.6 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Avenir du club de La Villette Charleroi »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, je souhaite attirer une nouvelle fois votre attention sur cette crise que vit le club de tennis de table le plus important de notre pays. La Villette Charleroi a permis de faire connaître cette discipline aux quatre coins de la Belgique et de l'Europe. On a beaucoup parlé des exploits des pongistes carolorégiens qui ont plusieurs fois remporté la coupe d'Europe des clubs champions et participé aux derniers matchs de cette compétition.

La situation se détériore depuis quelques années et nous vivons un moment crucial. Même s'il est qualifié pour les Jeux olympiques et maintient admirablement sa position dans les classements à quarante-deux ans, Jean-Michel Saive ne se hisse plus au premier plan mondial. Fatalement, ses plus belles années sont derrière lui et il est difficile pour le club de miser sur lui à l'avenir, si ce n'est peut-être dans une autre fonction

Jean-Michel Saive est entouré de joueurs étrangers et il est évidemment impossible d'imaginer de composer des équipes de joueurs à partir de notre réservoir national. Pour arriver à ce niveau d'excellence; il faut s'entourer de joueurs expérimentés qui ont obtenus des résultats suffisants sur le plan mondial.

Aujourd'hui, la notoriété de La Villette repose sur des joueurs classés dans les cent-dix premiers